



**ALGERIE TELECOM –SPA-
EPE/SPA au capital social de 61.275.180.00 de DA RC n°02b18083
Direction Opérationnel de Béchar
Service Achat
Avis de consultation
N° 06/2019**

Algérie Telecom-Direction Opérationnelle de Béchar lance un avis de consultation relatif à :

Travaux d'aménagement bâtiment des structures d'AT suivantes :

N°	Intitulé de l'opération
01	Aménagement et charte PP ABADLA
02	Aménagement et charte PP TAGHIT

Les fournisseurs, répondant aux conditions d'exercice de la profession, intéressées par le présent avis de consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès du service Achat de la DO Béchar ; Cité 220 logts hay el Djihani Barga Bechar, contre le paiement auprès de la banque BNA agence **00 1004 12030000005540** d'un montant de cinq mille dinars (**2000.00 DA**), non remboursable représentant les frais de reprographie.

Les deux offres technique et financière, accompagnées des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges, doivent parvenir sous double pli fermé, cacheté et anonyme le dernier jour du délai de préparation des offres entre 08 et 12 heures. Si cette date coïncide avec un week-end, ou jour férié, le dépôt des offres aura lieu le jour ouvrable suivant, et ce à l'adresse suivante :

**Monsieur le Directeur Opérationnel de Bechar
Département Achat et logistique/ Service Achat
Cité 220 Logts Hai el Djihani Barga Béchar**

Travaux d'aménagement de bâtiment des structures AT

« Soumission à ne pas ouvrir »

Les soumissionnaires doivent obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

Le délai de préparation des offres est fixé à (05 jours) à compter de la date de parution du présent avis de consultation sur le site Web d'Algérie Télécom. L'ouverture des plis aura lieu avec la présence des soumissionnaires le dernier jour à compter de 12h00.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de 180 jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Béchar Le :

Le Directeur Opérationnel de Béchar